



Centre Hospitalier Henri Duffaut
305, rue Raoul Follereau 84000 Avignon
Tél. 06 21 02 50 09

FORMATION INITIALE

PROGRAMME

2025-2026



La présence de bénévoles-accompagnants auprès des personnes en soins palliatifs, leur formation initiale puis continue sont une obligation inscrite dans la loi n° 99-477 du 09 juin 1999 (article 10). Créée en 1991, l'association L'Autre Rive organise dès 1992 des sessions annuelles de formations. Elle a reçu l'agrément d'organisme formateur le 01 mars 1996 sous le n° 93 84 015 25 84.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Lieu : Sauf mentions particulières, la formation a lieu au Village, Centre Hospitalier d'Avignon, salle située à gauche du hall d'entrée
- Volume horaire : 52h réparties sur neuf modules, d'octobre d'une année à juin de la suivante. Sauf exceptions en soirée ou sur un week-end, la formation se déroule le samedi (matin ou journée entière). Les dates sont fixées en principe hors vacances scolaires, toutes zones confondues
- Promotion : Elle regroupe un maximum de 15 participants, suivis par un fil rouge, bénévoles référents de la promotion présentes à chaque module
- Procédure de recrutement :
 - Contacter Corinne ARNAUD (06 85 32 09 18) ou Karine MELINE (06 18 64 45 74), responsables recrutement
 - Renseigner et renvoyer à L'Autre Rive le dossier de candidature qui est remis ou envoyé (mail ou voie postale)
 - avoir un rendez-vous individuel avec Corinne et/ou Karine,
 - assister si possible à la réunion d'informations générales organisée avant le début de la formation.



- Participation financière

Elle est demandée aux stagiaires, en complément des subventions dédiées à la formation reçues par l'association. Elle inclut :

- La prise en charge de l'entretien obligatoire avec un psychologue avant la fin de la formation,
- L'accès à la formation continue des bénévoles-accompagnants (quatre à cinq modules),
- La possibilité de participer à la séance mensuelle de deux heures de sophrologie animée par une sophrologue (neuf séances/an),
- La possibilité d'assister à un groupe de paroles en cours de formation,
- Le droit d'emprunter des ouvrages à la bibliothèque de L'Autre Rive ASP 84.

- Montant de la participation

- 300 € si vous n'adhérez pas à l'association L'Autre Rive ASP 84,
- 230 € si vous adhérez à l'association L'Autre Rive, le montant de l'adhésion annuelle étant de 35 € (66 % déductibles des impôts, remise d'un reçu fiscal). Le règlement total est donc de 265€ (230€ + 35€),
- Pour les couples s'inscrivant à la même formation initiale, une réduction de 20 % est accordée à la seconde personne (hors adhésion à l'association qui reste individuelle).

La somme choisie est à régler dès la matinée d'accueil ouvrant la formation initiale, en un ou plusieurs chèques à encaisser selon les dates indiquées par le stagiaire. L'article 4.2 du règlement intérieur de l'association (validé le 31/08/ 2017) stipule que l'arrêt de la formation initiale ne donne lieu à aucun remboursement.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation initiale aborde les questions essentielles relatives à la fin de vie, aux soins palliatifs et à l'attitude du futur bénévole.

- Pré-requis : Aucun n'est nécessaire pour suivre la formation initiale,
- Assiduité : Il est demandé au stagiaire d'être assidu et de signaler aux fils rouges une éventuelle absence. Une feuille d'émargement est signée à chaque module de formation,
- Compétences visées :
 - Se connecter à ses propres ressources intérieures et se confirmer dans son choix avant de s'engager,
 - Développer les qualités humaines propres à l'accompagnement : empathie, écoute, juste distance, non-jugement,
 - Appréhender et respecter les besoins de la personne visitée quel que soit son état,
 - Se situer par rapport à l'entourage de la personne visitée,
 - Connaître et adhérer au projet et aux valeurs de l'association L'Autre Rive, développer un sentiment d'appartenance,
 - Connaître le cadre législatif et contractuel qui organise le bénévolat d'accompagnement en soins palliatifs,



- Documentation :

- Certains intervenants distribuent des documents préparés par leurs soins (textes de support, power-point...). Cela relève de leur choix, l'association les laisse libres d'en communiquer ou non,
- L'association de son côté, donne un ensemble de documents au cours de la formation (textes législatifs, règlement...),

- Evaluation de la formation : A la fin de chaque module, un questionnaire est distribué afin qu'intervenant et contenus soient évalués en continu. Ces retours, précieux pour l'association, servent d'appui pour faire évoluer et améliorer la formation,

- Validation : A la fin de la formation, un entretien avec une psychologue est prévu afin de faire le point sur les motivations du stagiaire.. La formation initiale n'est ni qualifiante ni diplômante. Une attestation de suivi, mentionnant les modules effectués, est établie à l'issue de la formation. Le stagiaire ayant été absent complète sa formation durant la promotion suivante sans frais supplémentaire,

- Sortie de formation :

- Les responsables recrutement et le fil rouge font ensemble le bilan de formation de chaque stagiaire,
- Chaque stagiaire a ensuite un entretien individuel avec les responsables du recrutement.

S'il est admis à commencer les accompagnements, il signe le règlement intérieur, l'acte d'engagement réciproque. Il reçoit aussi les statuts de l'association L'Autre Rive ASP 84 et un badge nominatif. Il lui appartient de contacter le coordinateur d'équipe du lieu d'intervention choisi,



- report du début des accompagnements :

L'association considère la formation insuffisante pour commencer à accompagner dans les deux cas suivants :

- si le stagiaire n'a pas assisté à un ou aux deux modules fondamentaux "Les Motivations" et "L'écoute",
- si le stagiaire a été absent à quatre modules de la formation initiale, quel que soit le thème traité et hors modules de la formation continue qui ne sont pas obligatoires. Leur candidature est exposée en Bureau.

Dans les deux cas ci-dessus cités, le stagiaire complétera sa formation durant la promotion suivante (sans supplément de frais et après avoir renouvelé son adhésion) et débutera les accompagnements dès qu'il aura assisté aux modules en question. Tout cas litigieux, quel qu'en soit la raison, est traité par le Bureau de l'association L'Autre Rive ASP 84 qui a pouvoir de décision.



L'association L'Autre Rive ASP 84 est heureuse de vous accueillir au sein d'une nouvelle promotion.

Elle vous souhaite de suivre une formation qui répondra à vos attentes
et confirmera votre engagement dans le bénévolat d'accompagnement.

Elle vous remercie de votre intérêt pour les personnes en fin de vie et les soins palliatifs.